



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Communiqué de presse
Luxembourg, le 1 décembre 2014

Assurance qualité dans la formation professionnelle continue

La Chambre de Commerce et la Chambre des salariés signent un partenariat stratégique

Avec la volonté commune d'assurer le développement de l'assurance qualité en matière de formation professionnelle continue (FPC), la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés ont scellé ce jour leur collaboration afin d'initier un positionnement politique commun et faire évoluer positivement la qualité des formations et des formateurs, dans le respect de la stratégie gouvernementale en matière de « Lifelong Learning », communément appelée « S3L ».

La formation professionnelle continue : une évolution avant tout quantitative

La FPC a connu ces vingt dernières années une forte croissance et constitue un pilier incontournable des dispositifs d'apprentissage tout au long de la vie. Sous l'influence positive des impulsions européennes et de nombreuses mesures et initiatives à l'échelle nationale en faveur de l'accès à la formation au sens large et à la FPC en particulier, le marché a connu une forte expansion d'un point de vue organismes, formateurs ainsi que programmes.

Cette évolution avant tout quantitative est certes nécessaire mais insuffisante si l'on considère la réalité économique à laquelle, tant les entreprises que les salariés, se voient confrontée et où le changement perpétuel rime forcément avec la nécessité de s'adapter et donc de se former en continu, de manière efficace et qualitative. Or, à défaut d'un cadre national en matière d'assurance qualité pour le domaine de la formation non-formelle que représente la FPC, l'utilisateur continuera à être confronté à une vaste offre peu transparente et lisible dont la reconnaissance par le marché de l'emploi restera souvent incertaine.

Recentrer, clarifier, labelliser : pour une offre qualitative, claire et transparente

Sur base de ces constats et de l'enjeu que représente la formation non-formelle pour leurs ressortissants respectifs, la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés se sont accordées, en tant qu'acteurs clés de l'éducation et de la formation, sur une alliance stratégique en matière d'assurance qualité pour la FPC.

Ce partenariat vise en premier lieu une collaboration rapprochée entre les deux chambres dans les domaines de la formation des formateurs d'adultes. A travers les différents programmes organisés par le Lifelong Learning Center de la Chambre des salariés et la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, les chambres professionnelles forment ensemble chaque année près de 14.000 apprenants grâce à l'intervention d'un pool considérable de plus de 400 formateurs occasionnels et professionnels au total. Au-delà de la simple technicité, l'excellence de ces intervenants passe nécessairement par des compétences pédagogiques et didactiques accrues et donc l'amélioration continue de ce savoir-faire. A cet effet, les partenaires entendent déployer ensemble, dès 2015, une offre de formation unique à destination des formateurs d'adultes dans le cadre du dispositif « Train the Trainers ». Cette initiative va de pair avec la définition d'un positionnement concerté des deux chambres vis-à-vis des formateurs pour valoriser les efforts de formation de ces-derniers, notamment à travers l'implémentation d'une labellisation commune.

D'un point de vue politique, ce rapprochement permettra enfin aux deux chambres de défendre d'une seule voix leurs positions en matière d'assurance qualité auprès du Gouvernement et de faire avancer, en référence aux recommandations émises dans le cadre des travaux relatifs à la stratégie nationale du « Lifelong Learning » (S3L), l'implémentation d'un cadre valorisant et transparent pour la formation non-formelle.

Contacts

- Chambre des salariés
Roger Melmer
formation@lllc.lu
(+352) 27 494 600
- Chambre de Commerce
Sylvia Riddlesprige
sylvia.riddlesprige@lsc.lu
(+352) 42 39 39 – 234

PHOTO légende :

Le partenariat est formalisé à travers la signature d'une déclaration d'intention de la part des deux chambres professionnelles

Assis de g. à dr.: Jean-Claude Reding, Président de la Chambre des salariés et Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce

Debout de g. à dr.: Roger Melmer, Directeur adjoint de la Chambre des salariés et Chargé de Direction du LLLC ; Norbert Tremuth, Directeur de la Chambre des salariés ; Carlo Thelen, Directeur général de la Chambre de Commerce ; Gérard Eischen, Directeur de la LSC et Sylvia Riddlesprige, Conseillère en Formation à la LSC